



Sous-Direction des Ressources
Service des Ressources Humaines
Bureau des Concours, de la Formation
et des Parcours Professionnels
Section des Concours - Bureau 6414
5, boulevard Diderot 75589 PARIS cedex 12
Mèl : casvp-did-srh-concours@paris.fr
Internet : www.paris.fr/recrutement

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS DE L'ANNEE 2017

Les dates portées sur ce calendrier ont un caractère prévisionnel ce qui implique que d'autres concours peuvent être ouverts en cours d'année et que certains des concours qui y sont mentionnés peuvent être supprimés ou modifiés.

Attention : au Titre III, les demandes et retraits de dossiers papier doivent être effectués au plus tard huit jours avant la date de clôture des inscriptions (article 5 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013).

POUR S'INSCRIRE

- | | |
|--------------|---|
| Par Internet | En ligne sur le site Paris.fr :
http://www.paris.fr/recrutement
Attention : la création de l'espace candidat ne vaut pas inscription au concours. |
| Sur place | à la Section des Concours du CASVP
5, boulevard Diderot - PARIS 12 ^{ème}
Métro Gare de Lyon ou Quai de la Rapée
Durant les périodes de retrait de dossiers indiquées pour chaque concours : de 9 h 30 à 16 h 30 sans interruption, du lundi au vendredi. |
| Par écrit | Utiliser l'imprimé « Demande de dossier d'inscription » à la fin du calendrier pour la période en vigueur.
Joindre, pour chaque dossier demandé, une grande enveloppe autocollante de format 32 cm x 22,50 cm, affranchie à 1,86 € (tarif en vigueur au moment de l'inscription), en mentionnant le nom, le prénom et l'adresse du destinataire. |

ATTENTION : Vérifiez que vous vous inscrivez bien à un concours organisé par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris



Pour les concours organisés par la Mairie de Paris, veuillez contacter le 3975

Vous souhaitez vous présenter à un concours du CASVP

Remplissez-vous les conditions générales pour être fonctionnaire ?

- ✓ Vous êtes français ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
Vous avez la jouissance de vos droits civiques ;
- ✓ Vous n'avez pas subi de condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ✓ Vous êtes en situation régulière au regard des obligations du service national ;
- ✓ Vous pouvez justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi considéré ;
- ✓ Vous remplissez les conditions légales d'âge pour travailler.

Remplissez-vous les conditions de diplôme * pour vous présenter aux concours ?

Concours de catégorie A

- ✓ Pour les concours sur titres de la filière médico-sociale, vous devez être titulaire du diplôme correspondant à l'emploi proposé (DE de cadre de santé ou certificat équivalent, DE d'infirmier...)

Concours de catégorie B

- ✓ Pour les concours administratifs, vous devez le plus souvent, **être titulaire d'un diplôme de niveau IV** (recrutement dans le 1^{er} grade ou classe normale) ;
- ✓ Pour les concours sur titres de la filière médico-sociale, vous devez être titulaire du diplôme correspondant à l'emploi proposé (DE d'assistant de service social, DE d'éducateur spécialisé, DE de conseiller en économie sociale et familiale, DE d'éducateur de jeunes enfants...) et pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, être muni(e) d'une autorisation d'exercer ou d'une homologation ou d'une équivalence du diplôme demandé.

Concours de catégorie C

- ✓ Pour les concours administratifs, aucun diplôme n'est exigé ;
- ✓ Pour les emplois de la filière médico-sociale ou ouvrière (concours sur titres ou sur épreuves), vous devez, généralement, **être titulaire d'un diplôme correspondant à l'emploi proposé** (DE d'aide-soignant, personnel ouvrier : diplôme de niveau V ou titre équivalent...)

** ces conditions sont toutefois variables suivant le statut du corps concerné*

Suppression de la condition de diplôme (sur justificatifs)

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour les pères et mères qui élèvent ou ont élevé au moins trois enfants, ainsi que pour les sportifs de haut niveau, figurant sur une liste fixée chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports. Ces dérogations ne sont pas applicables aux concours qui donnent accès à des emplois impliquant la possession d'un diplôme légalement exigé pour l'exercice de la profession (c'est le cas par exemple des professions médicales, des infirmiers, des assistants sociaux....).

Équivalence de diplômes :

Les candidats doivent compléter le formulaire de demande d'équivalence disponible en ligne ou dans les documents associés du concours concerné. (décret 2007-196 du 13 février 2007).

Diplômes étrangers :

Pour les attestations de comparabilité : voir avec les centres ENIC-NARIC France, www.ciep.fr

Premier semestre 2017 :

Corps / Grade	Cat.	Titre	Postes	Nature du recrutement et conditions d'accès	Inscriptions	Epreuves	
Infirmier en soins généraux	A	Titre IV	1	Concours sur titres : ouvert aux titulaires du Diplôme d'État d'Infirmier	Du 24 février 2017 au 23 mars 2017	À compter du 28 avril 2017	
Aide-soignant	C	Titre III	20	Concours sur titres ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'aide-soignant ou du CAFAS		À compter du 24 avril 2017	
Cadre socio-éducatif mutualisé avec le département de Paris (DASES)	A	Titre IV	2	Concours interne sur titres : ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires ayant la qualité d'assistants socio-éducatifs ; de conseillers en économie sociale et familiale ; d'éducateurs techniques spécialisés ; d'éducateurs de jeunes enfants, d'animateurs (titulaires du DEJEPS mention " animation sociale), titulaires du CAFERUIS et justifiant au 1 ^{er} janvier 2017 d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités		Du 24 février 2017 au 23 mars 2017	À compter du 25 avril 2017
			8	Concours externe sur titres : ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants ; du DEJEPS mention " animation sociale ", ainsi que du CAFERUIS			
Aide médico-psychologique mutualisé avec le département de Paris (DASES)	C	Titre IV	10	Concours sur titres : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état aux fonctions d'aide médico-psychologique			À compter du 26 avril 2017
Psychologue	A	Titre IV	3	Concours sur titre : ouvert aux personnes remplissant les conditions énumérées à l'article 4 du décret n° 2010-1323 du 4 novembre 2010 portant modification de divers statuts particuliers de la Fonction Publique Hospitalière			À compter du 27 avril 2017

Corps / Grade	Cat.	Titre	Postes	Nature du recrutement et conditions d'accès	Inscriptions	Épreuves
Adjoint des cadres hospitaliers mutualisé avec le département de Paris (DASES)	B	Titre IV	4	Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres	Du 24 février 2017 au 23 mars 2017	À compter du 4 mai 2017
			2	Concours interne : ouvert aux fonctionnaires, agents publics et aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier 2017		
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	Titre III	7	Examen professionnel réservé aux secrétaires administratifs de classe supérieure du CASVP : qui, au 31 décembre 2017, auront au moins atteint le 6 ^e échelon du deuxième grade tout en justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 1 ^{er} au 30 avril	À compter du 1 ^{er} juin
Secrétaire administratif de classe supérieure	B	Titre III	5	Examen professionnel réservé aux secrétaires administratifs de classe normale du CASVP : justifiant, au 31 décembre 2017, d'au moins un an dans le 4 ^e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.		À compter du 8 juin
Agent social principal de 2 ^e classe (anciennement agent social de 1 ^{ère} classe)	C	Titre III	60	Examen professionnel: ouvert aux agents sociaux du CASVP dont le grade relève de l'échelle C1, ayant atteint le 4 ^e échelon et comptant au moins 3 ans de service effectifs dans leur grade au 31 décembre 2017.		À compter du 8 juin
Adjoint technique principal de 2 nd e classe spécialité cuisine (anciennement AT1 cuisine)	C	Titre III	20	Concours interne : ouvert aux fonctionnaires, agents publics et aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins un an de services publics au 1 ^{er} janvier 2017 Concours externe : ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V de la spécialité		À compter du 8 juin

Second semestre 2017 :

Corps / Grade	Cat.	Titre	Postes	Nature du recrutement et conditions d'accès	Inscriptions	Épreuves
Infirmier en soins généraux	A	Titre III	15	Concours sur titres ouvert aux candidats titulaire d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et 5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.	Du 8 juin 2017 au 6 juillet 2017	À compter du 5 septembre
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe, spécialité animation	C	Titre III	À définir	<p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires, agents publics et aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins un an de services publics au 1^{er} janvier 2017</p> <p>Concours externe : ouvert aux titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ou du brevet d'animation socio-éducative (BASE) ou d'un diplôme en animation de niveau au moins équivalent</p>		À compter du 13 septembre
Cadre de santé paramédical	A	Titre III	2	<p>Concours interne : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme de cadre de santé, ou certificat équivalent, relevant des corps des filières Infirmières, de rééducation et médico-techniques, comptant au 1^{er} janvier 2017 au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires détenteurs de l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recruté dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation et médico-technique</p> <p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps des filières infirmières, de rééducation, médico-techniques, et du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent, ayant exercé, dans le secteur public ou privé, une activité professionnelle de même nature ou équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>		À compter du 2 octobre

Corps / Grade	Cat.	Titre	Postes	Nature du recrutement et conditions d'accès	Inscriptions	Épreuves
Cadre supérieur de santé paramédical	A	Titre III	2	Concours professionnel : ouvert aux cadres de santé du CASVP comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	Du 8 juin 2017 au 6 juillet 2017	À compter du 2 octobre
Éducateur spécialisé	B	Titre IV	À définir	Concours sur titres mutualisé avec le département de Paris (DASES) : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé		À compter du 14 septembre
Auxiliaire de puériculture	C	Titre IV	À définir	Concours sur titres mutualisé avec le département de Paris (DASES) : ouvert aux titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture délivrée dans les conditions prévues aux articles R. 4383-7, R. 4383-8, R. 4383-9, R. 4383-13, R. 4383-14, R. 4383-15 du code de la santé publique		À compter du 12 septembre
Adjoint technique principal de 2 ^e classe Spécialité bâtiment (anciennement AT1 entretien)	C	Titre III	12	Concours interne : ouvert aux fonctionnaires, agents publics et aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins un an de services publics au 1 ^{er} janvier 2017 Concours externe : ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V de la spécialité		À compter du 7 novembre
Aide médico-psychologique	C	Titre III	10	Concours sur titres : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'état aux fonctions d'aide médico-psychologique		À compter du 19 octobre
Agent de maîtrise restauration	B	Titre III	À définir	Concours interne : ouvert aux fonctionnaires justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de 4 années de services publics, ainsi qu'aux agents non titulaires d'administrations parisiennes remplissant les mêmes conditions d'ancienneté. Concours externe : ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de l'article L335-6 du code de l'Éducation, ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente.	Du 16 juin 2017 au 17 juillet 2017	À compter du 22 septembre
Ouvrier professionnel qualifié spécialité entretien et Ouvrier professionnel qualifié spécialité cuisine	C	Titre IV	À définir	Concours sur titres mutualisés avec le département de Paris (DASES) : ouverts aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V correspondant à la spécialité ou d'une qualification reconnue équivalente	Du 1 ^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017	Sur 2018

